

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LAROCLETTE

Ministère de l'Intérieur	
Entrée:	15 JUIL. 2020
	832x175f

Séance du Conseil communal du 26 juin 2020

Date de l'annonce publique de la séance: 19 juin 2020

Date de la convocation des conseillers: 19 juin 2020

Présents: Mmes et MM. Natalie SILVA bourgmestre, Nico DHAMEN, Joël WEIS, échevins, Paul EWEN, Florio DALLA VEDOVA, Luc JEMMING, M. Mirko MARTELLINI, Eliane PLIER, et Alfred BERCHEM conseillers, Bruno BRUNETTI, secrétaire

Absent(s) et excuse(s): néant

2. Approbation du « Règlement général de la circulation » de la commune de Larochette: Modifications suite à l'avis de la Commission de la circulation de l'Etat

Le Conseil Communal,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant sur la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement de la circulation du 7 janvier 1988, tel qu'il a été modifié par la suite ;

Considérant qu'en date du 26 juin 2018 le règlement de circulation (version du 6 juin 2018) élaboré par le collège des bourgmestre et échevins en étroite collaboration avec son Service Technique communal le Bureau d'Ingénieurs Conseil Luxplan S.A. et son secrétariat communal avait été approuvé à l'unanimité des membres présents ;

Considérant que par la suite la Commission de la Circulation de l'Etat avait émis quelques modifications à entreprendre ;

Considérant que les modifications sollicitées par la Commission de la Circulation ont été intégrées dans le Règlement de la Circulation (version du 26 juin 2020) ;

Considérant que le règlement de la Circulation (version du 26 juin 2020) a déjà été avisé positivement au préalable par la Commission de circulation de l'Etat ;

Considérant le Règlement général de la circulation dont vous trouverez le règlement ci-dessous ;

Considérant les plans annexés au Règlement général de la circulation :

- Plans portant objet: Meysembourg, Larochette Sud, Larochette Nord-Ouest, Larochette Nord, Ferme Weydert et Ernzen ;

MINISTÈRE DE LA MOBILITE
ET DES TRAVAUX PUBLICS
Département de la mobilité et
des transports

Entrée 17 JUIL. 2020

Réf. 3188